

## REGLEMENT JEUX CONCOURS « LES DECONFINES DU BOCAL » 2021

### Article 1<sup>er</sup> : Société organisatrice

Association DYNAMIC ARGONNE, 11 rue Chervin, 08400 VOUZIERS, représentée par sa Présidente, Madame Karine COIGNART, organise un jeux-concours gratuit sans obligation d'achat du 01/08/2021 au 15/09/2021 inclus à 19h.

### Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques demeurant en France Métropolitaine âgées au moins de 16 ans.

Ne peuvent participer :

- les mandataires sociaux et employés de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle ou qui la contrôle,
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que le personnel ou alliés de l'huissier de justice auprès duquel le règlement est déposé ;
- ainsi que les membres des familles (ascendants et descendants) et conjoints des personnes ci-dessus mentionnées.

### Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant doit se procurer le « kit de déconfinement » chez les commerçants partenaires. Il lui sera remis gratuitement mais le participant doit découvrir ces commerçants participants.

Ce kit est composé de deux parties (énigmes et numéros d'une part et preuves d'achat d'autre part) mais l'absence de preuve d'achat permet tout de même de participer au tirage au sort pour les lots 11 à 50.

1<sup>ère</sup> partie : une carte à compléter. La résolution de chacune des 80 énigmes permettra de découvrir l'endroit sur le territoire qui donnera le numéro à reporter sur la carte. Les différents endroits peuvent être des commerces, des entreprises ou des lieux culturels et touristiques. Pour participer au tirage au sort, il faudra au minimum trouver 65 numéros (à cumuler avec preuves d'achat) et en dessous de 30 numéros découverts, le participant ne pourra pas participer au tirage au sort.

2<sup>ème</sup> partie : preuves d'achat chez les commerçants partenaires avec OBLIGATOIREMENT le tampon du commerçant (à partir de 5 preuves d'achat jusque 10 preuves d'achat)

VOIR PARAGRAPHE SUR LES LOTS

L'ensemble du kit doit être dûment complété avec les justificatifs s'il y a, et déposé ou envoyé par la Poste (attention, il doit arriver le 15.09.2021 au plus tard) dans l'une de ses 4 urnes :

Les résultats seront affichés au siège social de l'association organisatrice à partir du 20 septembre dans la journée et publiés sur les réseaux sociaux au même moment et sur le site : [dynamicarogne.fr](http://dynamicarogne.fr).

Les lots seront adressés par courrier à chacun des gagnants ou le gagnant peut se manifester avec une pièce d'identité directement au siège social de l'association organisatrice pour se voir remettre son lot contre récépissé.

Les bons d'achat remis à l'occasion de ce jeu seront valables jusqu'en SEPTEMBRE 2022.

Les bons d'achat ne sont pas nominatifs et le gagnant pourra décider de les donner à une autre personne.

Les adresses non valides (par la Poste) ne pourront pas faire l'objet d'une quelconque contestation sur ce point.

#### Article 6 : Droits à l'image et d'accès aux informations nominatives :

Chaque gagnant autorise par avance et gracieusement la société organisatrice à utiliser à des fins commerciales et publicitaires son nom, adresse et image, sans que cette utilisation ne puisse faire l'objet d'une rémunération quelconque, d'un droit ou d'un avantage autre que la remise du lot gagné.

#### Article 7 : Litiges

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire du ressort.

#### Article 8 : Responsabilités

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs des fraudes.

#### Article 9 : Dépôt de règlement et communication

Le règlement du présent jeu est déposé au rang des minutes de Maître DAUTREMY Séverine, Huissier de justice associée au sein de la SELARL DAUTREMY dont le siège social est à RETHEL 08300, 11 place Hélène Cyminski.

Il sera adressé gratuitement sur simple demande écrite à toute personne qui en fera la demande à l'étude.

- Boulangerie PRUD'HOMME, 32 place Carnot 08400 VOUZIERES,
- Local de l'association organisatrice, 11 rue Chervin 08400 VOUZIERES,
- Carrefour Express, 10 rue du Lac de Bairon 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS,
- Carrefour Express, rue de Chantereine 08250 GRANDPRE.

Selon leurs heures d'ouverture.

Une même personne ne peut valablement remplir deux kits. Un seul kit rempli par personne sera retenu pour le tirage.

#### Article 4 : les lots à gagner

BONS D'ACHAT d'une valeur totale de 5000 euros (voir liste des commerçants pouvant recevoir ces bons d'achat) répartis selon les paliers suivants et après tirage au sort :

- 1<sup>er</sup> gagnant : 1000 euros pour 65 numéros découverts et 10 preuves d'achat avec tampon d'un des commerçants partenaires,
- du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> gagnant : 4 bons d'achat d'une valeur de 500 euros chaque pour 50 numéros découverts et 10 preuves d'achat avec tampon d'un des commerçants partenaires,
- du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> gagnant : 5 bons d'achat d'une valeur de 200 euros chaque pour 40 numéros découverts et 5 preuves d'achat avec tampon d'un des commerçants partenaires,
- du 11<sup>ème</sup> au 50<sup>ème</sup> gagnant : 40 bons d'achat d'une valeur de 20 euros chaque pour 30 numéros découverts sans preuves d'achat,

#### INSTAGRAM ET FACEBOOK :

- 1 gagnant INSTAGRAM : un bon d'achat de 100 euros pour la vidéo ou la photographie la plus originale de vos aventures liées à ce jeu et portant le Hashtag « DECONFINESDUBOCAL » selon l'appréciation souveraine de Me DAUTREMY, Huissier de justice.
- 1 gagnant FACEBOOK : un bon d'achat de 100 euros pour la vidéo ou la photographie la plus originale de vos aventures liées à ce jeu et portant le Hashtag « DECONFINESDUBOCAL » selon l'appréciation souveraine de Me DAUTREMY, Huissier de justice.

Un kit modifié, déchiré, raturé, illisible ou incomplet ne sera pas pris en compte dans le tirage au sort. Tout bulletin doit obligatoirement remis sous enveloppe fermée sous peine de ne pas être pris en compte.

#### Article 5 : Information du gagnant et remise du lot :

Le tirage au sort se fera de façon non publique le 16 septembre 2021 par Me DAUTREMY Séverine, Huissier de justice à VOUZIERES et RETHEL (08)

Les frais d'affranchissement de cette demande sont remboursables dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sur la base d'un timbre postal au tarif lent en vigueur sur simple demande précisée dans la demande d'envoi du règlement ; le tout accompagné d'un relevé d'identité bancaire du demandeur.

Le présent règlement sera affiché dans les locaux de l'étude de la SELARL DAUTREMAY, 11 Place Hélène Cyminski à RETHEL 08, dans les locaux de l'association organisatrice à compter de la date de début du jeu soit le 01 août 2021.

Article 10 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, de l'intégralité du présent règlement qui a valeur de contrat.

Article 11 : Protection des données personnelles :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des gains au gagnant selon les modalités du présent règlement. Ces informations ne seront ni vendues ni échangées et resteront accessibles et modifiables. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Toute demande devra être adressée par mail à l'adresse suivante : [dynamic.argonne@gmail.com](mailto:dynamic.argonne@gmail.com) ou par écrit à l'adresse suivante : Dynamic Argonne-11 rue Chervin-08400 VOUZIERES

Le 31.07.2021

Maître DAUTREMAY Séverine

Huissier de Justice



Madame Karine COIGNART

Présidente Association Dynamic Argonne

ASS. DYNAMIC ARGONNE  
28, rue Chanzy  
08400 VOUZIERES  
Tél : 03-24-30-40-38  
e-mail : [dynamic-argonne@sfr.fr](mailto:dynamic-argonne@sfr.fr)